

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.03.2017			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Pascal Sandoz		Lié à :(obligatoire) ad 16.044
Titre : Amendement au projet de loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)		
Contenu :		
<p>Article 17, alinéa 1, lettre e</p> <p>e) elle n'a, <i>en principe</i>, pas de poursuites ouvertes et/ou d'actes de défaut de biens (<i>suppression de : en faveur de la Confédération, du canton et de ses communes</i>) ;</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Pascal Sandoz		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :